

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA08-(C-4.1)-011-A**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

À la séance ordinaire du 3 mai 2011, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation de panneaux de signalisation de stationnement réservé pour personnes  
handicapées sur l'avenue René-Descartes sur le côté sud, de façon à délimiter un  
espace de stationnement d'une longueur approximative de 6 mètres immédiatement à  
l'ouest de l'avenue Clément-Ader;

L'enlèvement des panneaux de signalisation de stationnement réservé pour handicapés  
sur l'avenue René-Descartes côté nord, de façon à délimiter un espace de stationnement  
d'une longueur approximative de 6 mètres et situé à environ 25 mètres à l'ouest de  
l'avenue Clément-Ader;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement